

PROGRAMME INTERVENTIONS ÉDUCATIVES PRÉCOCES (IÉP)

Synthèse des travaux du comité sur l'accessibilité et l'intégration des enfants à besoin particulier en services de garde éducatifs à l'enfance du Sud-Ouest-Verdun

Novembre 2023

Laura René-lavarone, Isabelle Laurin, Béatrice lattoni

Contexte

Ce comité de travail a été mis en place en 2022 suite à un constat de l'intervenante au programme *Interventions éducatives précoces* (IÉP) du réseau local de services (RLS) Sud-Ouest Verdun (SOV) concernant les enfants à besoins particuliers (EBP). À l'été 2021, 8 EBP en attente d'une place protocole n'ont pas eu de places en services de garde éducatifs à l'enfance (SGÉE); en 2022, ils étaient 15 dans cette situation. Ceux-ci n'avaient pas accès aux places protocoles, et ce, malgré une garantie de soutien aux SGÉE pour l'intégration et le suivi de l'enfant par l'intervenant référent du centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS). Les CPE sollicités pour accepter ces enfants nommaient leur désarroi ainsi que leurs préoccupations quant à la très grande quantité d'enfants nécessitant davantage de soutien dans leur intégration en SGÉE et du peu de soutien disponible pour les accompagner.

Le comité formé de 14 représentants de différents partenaires concernés par l'intégration des EBP s'est réuni 8 fois en 2022-2023.

Responsables du comité:

Béatrice lattoni, répondante régionale du programme *Interventions éducatives précoces*¹, Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Laura René-lavarone, ps. éd, intervenante au programme *Interventions éducatives précoces* du RLS Sud-Ouest Verdun du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Objectifs du comité :

- Identifier les obstacles liés à la capacité d'accueil et à l'intégration des EBP dans le réseau des SGÉE et de la santé
- Proposer des solutions pour améliorer l'accès aux places protocoles en SGÉE pour les EBP
- Proposer des solutions quant à l'intégration des EBP, qu'ils soient en place protocole ou non
- Proposer des solutions quant à la collaboration auprès des différents partenaires œuvrant auprès de l'enfant

¹Le programme de santé publique IÉP, offert uniquement par les CIUSSS montréalais, soutient le personnel éducateur des SGÉE dans ses interventions notamment auprès des enfants dont le développement inquiète. À Montréal, c'est par ce programme que sont mises en œuvre les ententes sur les places protocoles.

Membres du comité :

- Une intervenante et un spécialiste en activités cliniques du programme IÉP du RLS Sud-Ouest-Verdun (SOV) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- Une coordonnatrice professionnelle du programme Agir tôt volet intervention du RLS SOV du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- Un spécialiste en activités cliniques du programme Agir tôt volet DI-TSA-DP, programme UnisSon du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- Une répondante régionale du programme IÉP de la Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal de Montréal
- Une chargée de projet de la Table pour l'intégration des enfants en service de garde de Montréal
- 3 conseillères aux SGÉE du ministère de la Famille
- 6 membres de la direction de CPE du Sud-Ouest-Verdun

Définition retenue des enfants à besoins particuliers pour la réflexion au sein du comité:

Le comité s'est inspiré de la définition retenue par l'Observatoire des Tout-Petits soit:

- Des enfants de 0-5 ans pour lesquels un soutien ou des interventions supplémentaires sont requis afin de s'assurer qu'ils atteignent leur plein potentiel

ET

- Qui présentent une difficulté dans leur développement, diagnostiquée ou non, ou une incapacité pouvant entraîner une situation de handicap

Il est à noter que les membres du comité se référaient, dans leurs propos, davantage à des **enfants en situation de handicap menant à des incapacités importantes** pour la réalisation des activités quotidiennes.

Quelques chiffres au RLS Sud-Ouest Verdun:

En 2021-2022 :

- Les 6 CPE présents au comité ont accueilli 58 EBP dont 32 par le guichet d'accès La Place 0-5 et 26 sur une place protocole
- 27% des enfants placés en place protocole par l'intervenante IÉP ont été référés par le programme UnisSon (qui soutient les enfants présentant une hypothèse ou un trouble du spectre de l'autisme, un retard global de développement ou un syndrome relié à la déficience intellectuelle)
- 21% des enfants placés en place protocole par l'intervenante IÉP avaient un soupçon de retard grave de développement (RGD) et 10% avaient un soupçon de trouble du spectre de l'autisme (TSA)
- 21 % des demandes de soutien faites à l'intervenante IÉP par les éducatrices de SGÉE concernaient des enfants ayant un soupçon de TSA et 10% concernaient des enfants ayant un soupçon de RDG

Les constats du comité

Obstacles liés à la capacité d'accueil des EBP en SGÉE

- Le nombre d'éducatrices qualifiées en SGÉE a diminué avec les années, apportant un certain déséquilibre dans la répartition des EBP dans les groupes parce qu'on évite, aux éducatrices remplaçantes, d'avoir la responsabilité de les accueillir
- De plus en plus d'enfants déjà présents en SGÉE sont dépistés en cours de route comme ayant des besoins particuliers, ce qui influence la capacité des SGÉE d'en accueillir d'autres
- Certains SGÉE ont déjà atteint leur capacité d'accueil maximale d'enfants à besoins particuliers, telle que déterminée par le MF. Ils sont obligés de refuser d'en accueillir d'autres
- Certains SGÉE sont situés dans des bâtiments ou locaux qui ne sont pas adaptés aux besoins des enfants EBP (par exemple: manque d'ascenseurs, corridor trop étroit)
- Certains conseils d'administration de SGÉE émettent des réserves sur le type d'enfants à accueillir malgré l'ouverture de l'équipe de direction

Obstacles liés à l'intégration des EBP en SGÉE

- Les allocations de soutien du MF, soit l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé (AIEH)² et la Mesure exceptionnelle de Soutien (MES) sont insuffisantes pour couvrir les besoins en ressources humaines et matérielles liées à l'intégration des EBP. Ces montants n'ont pas été indexés au coût de la vie depuis plusieurs années
- Les démarches que doivent faire les directions de SGÉE auprès du MF pour obtenir une dérogation pour accepter un ou des enfants au-delà du seuil permis sont laborieuses et décourageantes
- Lorsqu'un enfant intègre le service de garde par la Place 0-5, et que le milieu soupçonne que cet enfant est déjà suivi pour des besoins particuliers, les SGÉE se retrouvent souvent à devoir faire des recherches pour s'arrimer avec les services entourant l'enfant. Cela parce que certains parents peinent à comprendre l'écosystème de services dans lequel leur enfant gravite
- Lorsqu'un enfant, sans besoins spécifiques nommés ou observés, intègre le SGÉE via le guichet de la place 0-5, il est possible que l'environnement structurel du SGÉE qui fait appel aux sens (trop de luminosité, trop d'écho, par exemple) mette en évidence ses besoins spécifiques et particuliers. Ainsi cet enfant qui devient un EBP en cours d'intégration implique que le SGÉE se réajuste pour répondre à ses besoins: des démarches administratives sont donc à prévoir et accentue la pression ressentie au SGÉE
- Les SGÉE observent une augmentation de la présence d'enfants sans diagnostic mais dont les besoins sont similaires ou d'aussi grande importance que les EBP. Cela alourdit le travail de la ressource spécifiquement engagée pour soutenir les EBP qui bénéficient de l'AIEH car elle doit aussi s'occuper des enfants non diagnostiqués qui ne reçoivent pas de financement. Le nombre de ces enfants sans diagnostic peut aller du simple au double selon les années
- Plusieurs SGÉE n'ont pas de politique d'intégration. Cela influence l'engagement de toute l'équipe quant à sa compréhension des EBP et des processus à respecter pour leur intégration
- La programmation pré-déterminée d'une journée en SGÉE permet difficilement de s'ajuster aux besoins des EBP
- On observe une tendance, chez les éducatrices, à adopter une approche diagnostique plutôt qu'une approche centrée sur les besoins des EBP, et ce malgré les recommandations du programme éducatif Accueillir la Petite Enfance. Cela limite la prise en compte des besoins globaux de l'enfant et restreint le champ d'action de l'éducatrice

² Cette allocation s'appelle maintenant l'Allocation pour l'intégration en service de garde (AISG)

Obstacles liés à la capacité d'accueil et à l'intégration dans les CIUSSS

- Lorsqu'un EBP fréquentant un SGÉE en place régulière est suivi par un professionnel du CIUSSS, il en revient au bon vouloir du professionnel de faire des liens ou non avec l'équipe du SGÉE
- Le programme IÉP finance 1 poste à temps complet par RLS pour assumer le déploiement de l'ensemble de ses activités qui comprend notamment la gestion des places protocoles. Cela n'est pas suffisant pour permettre d'ajuster annuellement les réels besoins territoriaux de places en sollicitant de nouveaux SGÉE pour réserver plus de places protocoles
- L'intervenante du programme IÉP est de plus en plus sollicitée par les SGÉE pour apporter du soutien aux éducatrices dans le contexte où un enfant du SGÉE est sur une liste d'attente du programme Agir tôt au CIUSSS
- En raison du taux de roulement des ressources humaines dans le CIUSSS, les professionnels impliqués auprès des différentes familles ne connaissent pas nécessairement toute la gamme de services disponibles dans le CIUSSS, ainsi ils ne sont pas en mesure de référer l'enfant vers les services dont il pourrait bénéficier dont la place protocole
- L'approche axée sur les diagnostics, des équipes de CIUSSS ayant des mandats spécifiques de réadaptation, se heurte à celle de l'approche axée sur les besoins telle que déployée dans les services de garde, par l'entremise du programme éducatif Accueillir la Petite Enfance
- Pour qu'un enfant EBP en SGÉE reçoive du soutien d'un professionnel du CIUSSS, il doit habiter sur le même territoire de CIUSSS que le SGÉE qu'il fréquente. Autrement, le professionnel n'est pas autorisé à se déplacer au SGÉE pour un enfant considéré « hors territoire »
- On constate régulièrement un désaccord entre les besoins perçus par les professionnels œuvrant auprès de l'EBP et ceux perçus par ses parents. Cela entraîne des refus de services de leur part, ou encore des refus d'adaptation de soutien dans le milieu de garde. Une fois le bon momentum passé, il est difficile de remobiliser à nouveau les services pour cet enfant quand ses parents disent être prêts
- La durée ou la modalité de suivi offerte dans certains programmes du CIUSSS (ex: un bloc maximal de 8 rencontres avec une orthophoniste ou des rencontres en groupe) ne permet pas aux professionnels d'aller offrir un accompagnement ajusté dans le SGÉE fréquenté par l'enfant, ce qui nuit à la continuité de son parcours de services
- La durée de suivi offerte dans certains programmes de CIUSSS est aussi un frein pour l'intégration des EBP sur les places protocole. À titre d'exemple, un professionnel du CIUSSS qui suit un enfant à chaque semaine, pour un bloc maximal de 8 rencontres, recommande aux parents que leur enfant intègre un SGÉE. Ce professionnel ne pourra pas faciliter le processus en faisant une référence à l'interne du CIUSSS pour une place protocoles car il sait qu'il ne pourra pas garantir au SGÉE et aux parents qu'il sera disponible pour toute la durée requise à l'intégration de l'EBP qui peut s'échelonner sur plusieurs mois voire même une année. Ainsi, les parents devront inscrire leur enfant au SGÉE par La Place 0-5

Les recommandations

- Que l'EBP soit jumelé avec une éducatrice permanente parce que celle-ci bénéficie d'avantages pédagogiques auxquels une remplaçante n'a pas accès (formations, soutien approfondi de la conseillère pédagogique)
- Que le professionnel du réseau de la santé qui suit un EBP contacte systématiquement le SGÉE, en accord avec le parent, afin de pouvoir venir observer l'enfant dans son milieu de garde
- Que le professionnel du CIUSSS qui suit un EBP remplisse un questionnaire d'identification des besoins avec les parents pour faciliter l'intégration de l'enfant dans le SGÉE, que ce soit dans le contexte de la place protocole ou encore de la place régulière. Cela permet au professionnel de s'imprégner de la réalité d'intégration d'un EBP au SGÉE
- Qu'une politique d'intégration soit mise en place dans le service de garde pour favoriser l'engagement de toute l'équipe à accueillir et à répondre aux besoins des EBP
- Que l'intervenant IÉP sensibilise les équipes de professionnels du CIUSSS à l'importance d'aller observer les EBP dans les SGÉE (durée pouvant aller jusqu'à une demi-journée) pour émettre des recommandations professionnelles qui font sens avec le vécu de l'EBP dans son milieu
- Qu'une dérogation soit émise par le MF aux SGÉE qui ont atteint leur maximum d'accueil de EBP et qui souhaitent en accueillir d'autres
- Que le MSSS soit sensibilisé aux freins liés à l'organisation de services dans certains programmes de CIUSSS qui ne permettent pas d'actualiser le programme de places protocoles tel qu'il est prescrit
- Que le financement associé à la Mesure exceptionnelle de Soutien (MES) et à l'Allocation pour l'intégration en service de garde (AISG, précédemment AIEH) soient indexés au coût de la vie. Cela permettrait aux milieux de garde de se procurer les ressources matérielles et humaines nécessaires à l'intégration de l'enfant.

Suite des travaux du comité

Cette synthèse a été rédigée à l'intention des décideurs des réseaux de la santé et des services sociaux et du réseau des services de garde. Elle soulève des enjeux qui doivent être pris en compte dans l'actualisation des offres de services en Petite Enfance.

Cette synthèse n'expose pas l'ampleur des solutions concrètes soulevées lors des huit rencontres du comité, solutions qui sont davantage collées à la réalité locale des parties impliquées. À cet égard, un échéancier a été mis en place pour concrétiser plusieurs actions. D'autres partenaires du RLS SOV seront invités à se joindre au comité pour la poursuite des travaux.

La Direction régionale de santé publique de Montréal va poursuivre ses représentations pour que soit rehaussé le financement du MSSS pour le soutien au programme IÉP et que soit mis en œuvre un fichier national conjoint MF-MSSS de données de surveillance afin de suivre en continu l'actualisation des places protocoles, tel que recommandé en 2021 dans son mémoire déposé dans le contexte de la Consultation sur les SGÉE du MF.

En conclusion, nous croyons que la conjoncture actuelle soit la sortie des données de l'EQDEM 2022, le rapport de l'Observatoire des Tout-Petits sur les EBP, l'actualisation du cadre de référence sur les ententes protocoles, le déploiement du nouveau guichet d'accès au SGÉE et la conversion de certaines garderies non subventionnées en garderies subventionnées dans 7 territoires de bureau coordonnateur justifie de soulever des réflexions concernant l'accueil et l'intégration des EBP en SGÉE et surtout des réflexions sur la capacité des CIUSSS à soutenir ces enfants.

Une production du service Périnatalité, enfance, familles et communautés
Secteur Jeunesse 0-25 ans
Direction régionale de santé publique de Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal

1560, rue Sherbrooke Est
Pavillon JA De Sève
Montréal (Québec) H2L 4M1
Site web : www.ciuuss-centresudmtl.gouv.qc.ca

Autrices

Laura René-Iavarone
RLS Sud-Ouest Verdun du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal

Isabelle Laurin
Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal

Béatrice Iattoni
Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal

Révision et mise en page
Marie-Josée Lalonde
Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal

Novembre 2023

© Gouvernement du Québec, 2023

ISBN 978-2-550-96231-1 (En ligne)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'île-de-Montréal**

Québec 